



# LE CLUZEAU

DE LA 6<sup>ÈME</sup> AU BTS

## PROCEDURE

### REMUNERATION DES STAGIAIRES

Sigoulès-et-Flaugeac, le 11 juillet 2025

Chers parents,

Comme vous le savez, le gouvernement a décidé de verser une rémunération aux lycéens professionnels pour les stages qu'ils effectuent durant leur formation.

L'établissement est chargé de regrouper les pièces nécessaires et de les transmettre au ministère. Les pièces sont différentes selon la situation de chaque lycéen (notamment s'il est mineur, s'il est majeur, ou s'il deviendra majeur au cours de l'année scolaire).

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour constituer le dossier.

#### Pièces à fournir en fonction de la situation du lycéen professionnel

	Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur ou qui sera majeur dans l'année scolaire
<b>Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>RIB du compte bancaire</li><li>autorisation du représentant légal voir imprimé ci-joint</li><li>document justifiant la qualité du représentant légal (livret de famille, ...)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>RIB du compte bancaire</li></ul>
<b>Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>document justifiant la qualité du représentant légal (livret de famille, ...)</li><li>RIB du compte bancaire</li><li>pièce d'identité du titulaire du compte bancaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>mandat sous seing privé</li><li>RIB du compte bancaire</li><li>pièce d'identité du titulaire du compte bancaire</li></ul>

#### Pièces à fournir dans tous les cas

- la convention signée par toutes les parties et
- l'attestation de fin de stage signée par la structure.

Merci de bien vouloir remettre le **dossier complet** au professeur principal de votre enfant dès la fin de chaque stage, ce qui déclenchera le paiement de cette rémunération dans un délai que nous ne maîtrisons pas.

Veuillez agréer, chers parents, nos sincères salutations.

Sylvie LE CLORENNEC

Chef d'établissement